

# CONSEIL MUNICIPAL

## 23 juillet 2018

- **Travaux de l'école de Besse**

Suite à l'incendie à l'ancienne école de Besse le 16 mai 2018, des travaux ont été faits et d'autres sont à faire. Une partie du coût sera prise par l'assurance.

Les travaux à effectuer sont :

- la cheminée à refaire entièrement,
- le plancher de la petite chambre,
- le plafond de différentes pièces, couloirs,
- l'électricité de plusieurs pièces,

La peinture est à refaire (murs noircis) et le coût doit être pris en charge par l'assurance du locataire.

Les murs n'étant pas isolés, il est décidé de plaquer et d'isoler, avant de faire faire la peinture.

Les ouvertures sont pour certaines assez anciennes, et seront donc changées également.

Le coût de ces travaux restant à notre charge sera d'environ 15 000 €.

- **Voirie**

Les travaux de rénovation de la voirie (chemin de la Sogne, chemin de la côte, chemin des Eyssards) se feront la première semaine d'octobre.

20 000 € seront pris en charge par le département, 10 000 € devraient être pris en charge par l'état. Environ 20 000 € resteront à notre charge.

Nous avons demandé que le chemin de la Chometière, qui se détériore, soit aussi pris en charge par l'entreprise qui fera les travaux. Nous attendons le devis.

Les nids de poule du chemin de la Combette ont été comblés par nos soins.

- **Chemin de Crespinhac**

Un chemin communal ne mesurant pas 2 mètres de largeur est le seul accès à un terrain privé.

La mairie doit donc acheter un morceau de terrain à la famille Gibert, d'une largeur d'environ 50 cm, sur environ 40 mètres de longueur.

- **Demande d'achat de terrain à Crespinhac**

M. Michel Valette demande d'acheter une bande de terrain autour de sa maison, ainsi que la parcelle n°89.

Le conseil municipal accepte la vente au prix de 5 € le m<sup>2</sup>.

- **Petit patrimoine**

La communauté de communes prend en charge 50 % des travaux sur un maximum de 10 000 € HT.

Le devis comprend la rénovation des deux lavoirs de Crespinhac, du bachat rue du Bachat à Crespinhac et du mur de clôture du jeu de boules de Boubas. Ce devis se monte à 10 100 € HT.

Le reste des travaux se fera l'an prochain, et fera l'objet d'une nouvelle demande de subvention.

- **Rénovation du presbytère**

M. Crison du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), est venu prendre connaissance des lieux.

Suite à sa visite, il a fait un rapport élogieux sur le potentiel de la bâtisse et propose que nous interpellions des architectes pour une première visite, afin de se rendre compte de ce qu'il est possible de faire et à quel coût.

La commune peut contacter la mission « ingénierie » du département, qui peut nous accompagner pour des conseils, et des demandes de subvention.

- **Carte communale**

La carte communale (ancien Plan d'Occupation des Sols) doit être refaite aux nouvelles normes, en supprimant des terrains constructibles pour favoriser les terrains agricoles.

Il n'est pas possible de se passer des conseils et de l'étude d'un bureau d'études.

Après devis, nous choisissons le cabinet Réalité de Roanne pour un montant de 13 915 €. Celui-ci prévoit 11 réunions sur une durée d'environ 2 ans, afin de réaliser cette nouvelle carte.

Après cette phase, la mairie sera reçue devant le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui validera ou non le projet mis en place avec ce bureau d'études.

- **Amendes de police**

Les petites communes récupèrent une partie des amendes de police, sous forme de subventions pour des travaux en lien avec la sécurité routière.

Nous avons décidé de matérialiser les places pour personnes à mobilité réduite, en accord avec la loi.

Des panneaux vont donc être posés au cimetière, à la mairie, à la salle des fêtes et vers l'église.

1 260 € de subventions vont être reçus. Cette subvention est possible tous les 5 ans.

- **RGPD**

La loi exige maintenant une protection des données informatiques.

Cela se fera par le biais de la communauté de communes, pour un cout d'environ 1 € par habitant.

- **Pacte financier**

Au sein de la communauté de communes, un pacte financier est envisagé, le but étant d'harmoniser les taxes et autres de toutes les communes de la communauté.

Toutes les communes sont consultées par le biais de leur maire.

- **Affaire Mégret / Jousserand contre la mairie de Solignac sous Roche**

Suite au permis de construire accordé par la mairie à l'auberge Lou Pinatou, un recours a été déposé par la famille Mégret / Jousserand, pour la suspension en référé du permis de construire et un recours pour excès de pouvoir du maire.

La mairie n'a pas pouvoir pour instruire les dossiers de permis de construire, cela est fait par le service compétent du Pays de la jeune Loire. Ce service a validé le permis de construire, qui a donc été signé par le maire. Ce permis est contesté par la famille.

Une avocate est donc en charge de notre dossier, qui sera traité mardi 24 juillet au tribunal administratif de Clermont-Ferrand.